



Le ministre de la Culture et de la Communication a lancé le label « Maisons des Illustres » le 13 septembre 2011.

Ce label a été créé pour signaler au public les lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire des femmes et des hommes qui les ont habités et se sont illustrés dans l'histoire politique, sociale et culturelle de la France.

Présentes dans toutes les régions métropolitaines comme en Outre-Mer, ces Maisons dessinent une véritable cartographie, à la fois insolite et proche, des lieux où s'est façonnée l'histoire de notre pays. Ces lieux montrent combien le patrimoine est un territoire vivant, animé par un esprit des lieux et des temps, combien il se nourrit de la personnalité et de la sensibilité de ceux qui y ont laissé leur trace et l'ont habité.

Les « Maisons des Illustres » regroupent des lieux de mémoire permettant de mieux relier l'histoire locale et l'histoire nationale, l'intime et le collectif. Elles révèlent le rôle joué par les acteurs politiques, religieux, scientifiques et artistiques dont le ministère de la Culture et de la Communication entend faire reconnaître la dimension culturelle.

Pour recevoir ce label, chaque Maison doit répondre à un certain nombre de conditions parmi lesquelles l'ouverture de leurs portes aux visiteurs plus de 40 jours par an et la poursuite d'un objectif qui ne soit pas essentiellement commercial. Le label garantit ainsi aux visiteurs un programme culturel de qualité et des modalités d'accompagnement à la visite adaptés à tous, notamment au public scolaire et aux personnes en situation de handicap.

A ce jour 202 maisons ont été labellisées.

Le label « Maisons des Illustres » est un dispositif de valorisation comprenant notamment le logotype générique, ci-dessous, spécialement créé pour être utilisé sur tous les supports de communication et de signalétique.



<http://www.culture.gouv.fr/>

DOSSIER DE CANDIDATURE

5^{ème} campagne de labellisation

Note explicative

Le dépôt de candidature

Le dossier de candidature «Maisons des Illustres » est téléchargeable sur le site : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Maisons-des-Illustres>

Celui-ci devra être retourné à la Direction régionale des affaires culturelles de votre région par courriel ou par courrier (fiche d'information remplie, pièces justificatives, supports de communication supplémentaires tels que dépliants, DVD, programme culturel...).

Les dossiers seront d'abord examinés par la Direction régionale des affaires culturelles, qui statuera sur leur pertinence au regard d'une grille de critères de qualité et de conformité à la charte du label. Les dossiers seront ensuite envoyés avec un premier avis au Ministère de la Culture(Département de la politique des publics),

Le calendrier de la 5^{ème} campagne de labellisation

Lundi 16 février 2015 – Lundi 15 juin 2015 : Dépôt des dossiers de candidature.

Lundi 15 juin 2015 – Début septembre 2015 : Examen des dossiers au niveau des Directions régionales des affaires culturelles et transmission au Département de la politique des publics de la Direction générale des patrimoines.

Octobre 2015 : Commission nationale d'attribution du label Maisons des Illustres, annonce des résultats des nouvelles maisons labellisées.

Vos contacts

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction générale des patrimoines
Département de la politique des publics
6 rue des Pyramides
75041 PARIS cedex 01

Responsable du suivi du label : **Marco Marchetti**
01 40 15 34 02 / marco.marchetti@culture.gouv.fr

Secrétariat : **Lucile Zizi**
01 40 15 35 83 / lucile.zizi@culture.gouv.fr

Attention: Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.



DRAC :
Nom du correspondant :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LABELLISATION

• **NOM DE LA MAISON :** _____

• **ADRESSE :** _____

• **COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE CONTACT :** _____

TEL. FIXE _____

PORTABLE _____

COURRIEL _____

• **COORDONNÉES DU GESTIONNAIRE** (si différent du propriétaire) : _____

TEL. FIXE _____

PORTABLE _____

COURRIEL _____

• **STATUT** (propriétaire privé ou public, collectivité territoriale, association, fondation...) : _____

• **PROTECTION, APPELLATION & LABELS**

(classé ou inscrit Monument historique, parties bâties et non bâties, Unesco, Musée de France, Jardin remarquable, Patrimoine XXe, Patrimoine européen, Qualité Tourisme, Tourisme et Handicaps ...)

merci de renseigner les points suivants :

Critères

Éléments/Arguments

Présentation bibliographique de l'illustre

(texte bref: dates, oeuvres ou actions marquantes, démarches artistique, politique ou scientifique, etc)

Présentation de la maison et de ses liens avec l'illustre

(texte bref: maison natale, familiale ou autre, date d'installation, nature des séjours, éléments historiques et architecturaux sur le bâtiment,...)

Modalité d'ouverture au public

(- nombre de jours ouverts par an
- horaires
- libre accès ou sur rendez-vous)

<p>Projet culturel (Présentation de programmes saisonniers ou/et permanent, expositions temporaires, activités et événements culturels divers, ateliers, participation à des manifestations culturelles nationales,...)</p>	
<p>Existence d'aides à la visite (site internet ou applications, documentation; plans, audio-guides, outils pédagogiques à destination du corps enseignant ou/et du jeune public, aménagements vidéos, audio ou numériques,...)</p>	
<p>Modalités d'accueil de visiteurs en situation de handicap (souffrant au moins d'un handicap: visuel, auditif, moteur, mental)</p>	
<p>Valorisation touristique et communication (actions de visibilité déjà existantes auprès d'offices de tourisme, au sein de circuits, de guides ou d'agences de voyages)</p>	
<p>Commentaires/Remarques</p>	

Nota Bene : si vous souhaitez apporter davantage d'informations biographiques, historiques ou techniques sur l'Illustre et/ou sa Maison, merci d'ajouter une note complémentaire sur papier libre.



LABEL « MAISON DES ILLUSTRÉS »
5ème Campagne de labellisation

Nom de la structure

adresse

Je soussigné (e), M. ou Mme.....(titre du responsable.....,
nom de la maison) déclare :

- avoir pris connaissance du cahier des charges du « label Maison des Illustres » et de toutes les pièces nécessaires à la demande de labellisation ;
- d'attester la véracité des informations fournies et l'authenticité des documents produits ;
- de respecter nos obligations légales ;
- de poursuivre l'objectif à but non commercial.

Je suis conscient (e) que cette attestation m'engage et que toute fausse déclaration de ma part pourrait m'exposer à la non recevabilité (ou suppression) du label.

Signature du représentant de
l'organisme
nom et fonction
tampon de l'organisme